COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025 à 19h00

Président : M. René BEYLOT
Secrétaire de séance : Mme Laura AVELINE
Présents : M. Didier ARCHASSAL, Mme Laura AVELINE, M. René BEYLOT, M. Bruno de L'ESTOILLE, Mme Sandrine DELARRAS, Mme Aurélie FONTAINE, M. Pierre GEAY, M. Sylvain PELIN, Mme Julie PERONNET, M. Bruno SCHIRMER
Excusés : M. Gérôme CHANTEL, Mme Claudine FOVEAU, Mme Claire MERIGOT
Absent : M. Daniel FAURE
Date de convocation : 27 mars 2025

****

1 – Financement investissements 2025

- Multiple rural : il est décidé le changement des trois fenêtres qui ne sont plus étanches, ainsi que la pose d'un volet roulant à la porte pour la somme de 6 155 € HT. Ces travaux seront financés par une partie du fonds de concours de la Com Com pour 3 077 €.
- Equipement Belvédère : l'équipement complet (tables, chaises, vaisselle, cuisine…) est estimé à environ 80 000 € et peut être financé par le FEADER à hauteur de 80%

2 - Location

Il est décidé de louer la maison du Belvédère à M. FAYET et Mme CHASSERIE, à compter du 1er mai 2025. Le loyer et la caution sont fixés à 500 €. Les deux premiers loyers seront gratuits en compensation des travaux réalisés.

3 – PLU

L'actuel PLU adopté en 2012, ne répond plus aux normes environnementales en vigueur. Tous nouveaux projets s'en trouvent bloqués. La 1ère phase d'une révision est le diagnostic qui sera réalisé, ce qui permettra à la prochaine mandature d'avancer sur ce projet.

4 - Prêt

En raison des diminutions des subventions attendues, il est nécessaire de faire un prêt complémentaire de 80 000 € pour financer les travaux au Belvédère. La meilleure offre est celle du Crédit Agricole au taux de 3.72 % sur 17 ans.

5 – Admission de créances en non-valeur

Le Conseil, à la majorité, est défavorable à l'admission en non-valeur de créances d'assainissement pour 927.89 €.

6 – Approbation Comptes Financiers Uniques 2024 (CFU)

Le Conseil approuve les comptes financiers uniques 2024, sous la présidence de Bruno de L'ESTOILLE, élu président de séance.
Le CFU de la commune dégage un excédent de fonctionnement de 158 513 € dont 99 955.54 € de résultat antérieur, et un déficit d'investissement de 104 117.37 €.
Celui du budget annexe « assainissement » dégage un excédent de fonctionnement de 92 186.83 € et un excédent d'investissement de 27 526.92 €.
Celui du budget annexe « multiple rural » dégage un excédent de fonctionnement de 675.88 € et un déficit d'investissement de 35 305.24 €.

7 – Approbation budgets 2025

Avant l'adoption des budgets, le Maire tient à informer les élus des montants des dotations octroyées par l'Etat. S'agissant de la dotation de solidarité rurale, celle-ci passe de 33 347 € en 2024, à 16 674 € en 2025 sans justification.

Sur ce fait, le Conseil, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs 2025 :

1/ Commune

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 472 575 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 805 115 € comprenant la réhabilitation du Belvédère, l'isolation de la maison, un ossuaire...

2/ Assainissement

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 124 875 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 94 533 € comprenant le diagnostic du réseau et des travaux rue du Bel Air.

3/Multiple rural

Section de fonctionnement équilibrée à la somme de 41 977 €.

Section d'investissement équilibrée à la somme de 43 825 €, comprenant le déficit antérieur et le changement des huisseries.

8 – Taxes locales 2025

Le Maire précise que le budget de la commune a été équilibré par la vente de la maison du Bel Air. Il propose une augmentation des taux de taxes pour permettre d'une part une souplesse au niveau de la section de fonctionnement, et pour compenser d'autre part la perte de dotation (cf ci-dessus).

Après vote, par 6 voix CONTRE et 4 voix POUR, il est décidé de ne pas augmenter les taxes.

Celles-ci restent donc à :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.71 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 27.43%
- Taxe d'habitation : 12.15 %

Le produit attendu s'élève à 219 823 €.

9 – Communauté de Communes

- Adhésion à la métropole Clermont Vichy : le Maire informe de la volonté de la Com Com d'adhérer au Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

Le pôle métropolitain constitue un espace de coopération entre EPCI permettant de nourrir des réflexions sur le devenir et les dynamiques de développement autour de la métropole, de mettre en commun des retours d'expérience sur des sujets communs ou encore de prendre des positions partagées des enjeux et sollicitations d'échelle régionale, voire nationale.

Il fonctionne avec les services de l'agence d'urbanisme, et ceux mis à disposition par ses membres et met en réseau les ingénieries existantes.

Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la Com Com à la métropole Clermont Vichy, qui permettra des avancées au niveau économique.

- Modification des statuts : la Com Com s'est prononcée pour organiser le Service Public de la Petite Enfance (SPPE). Le SPPE distingue 4 blocs de compétence : le recensement des besoins et de l'offre en matière d'accueil, l'accompagnement des familles, ainsi que, pour les communes de plus de 3 500 h, la planification du développement des modes d'accueil au vu des recensements des besoins et le soutien à la qualité des modes d'accueils recensés sur le territoire.

Considérant que la Com Com est l'échelon adapté à l'organisation de ce SPPE pour le territoire, il est décidé d'accepter la modification des statuts de celle-ci.

➢ Convention Territoriale Globale (CTG) : cette convention, signée avec la CAF, doit permettre d'élaborer un projet commun de maintien et de développement des services aux familles en identifiant les besoins prioritaires sur le territoire de la Com Com.
Le renouvellement de la CTG se veut plus resserré que la précédente et est concentré autour de 3 axes déclinés autour de 11 objectifs :

- La petite enfance
- L'enfance et la jeunesse
- L'accès aux droits et aux services

Le renouvellement de la CTG est nécessaire pour pouvoir bénéficier des financements de la CAF.
Le Conseil émet un avis favorable à la signature de ladite convention.

10 – Convention Allier Bourbonnais Territoires (ABT ex ATDA)

Avis favorable au renouvellement de la convention concernant la délégation donnée à ABT pour la protection des données, notamment :

- Information et conseil aux élus et agents
- Contrôle du respect du RGPD
- Assistance à la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données
- Coopération avec la CNIL
- …

11- Régime indemnitaire

Il est décidé d'élargir le bénéfice du régime indemnitaire aux agents ayant le grade de Rédacteur.

12 – Indemnité stagiaire

Le Maire indique que Loane MERIGOT a effectué un stage de 6 semaines auprès d'Agnès, dans le cadre de ses études. Ce stage ayant donné entière satisfaction, le Conseil décide de lui attribuer une indemnité de 500 €.

13 – Questions diverses

➢ Motion : le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Président du Conseil départemental, qui assure les communes du maintien du programme spécifique de 60 millions d'euros au titre des aides pour la période 2022-2026. Le Conseil Municipal s'en félicite, mais constate que ces engagements n'ont pas été à la hauteur en ce qui concerne la commune de Monétay. Le Conseil déplore que cette défection ait entrainé un réajustement des investissements et a nécessité un endettement supplémentaire pour notre projet du Belvédère.

Le Maire,
René BEYLOT

MAIRIE de MONETAY-SUR-ALLIER
03500